

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

8/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET CARITATIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions 2015 aux associations locales conformément aux tableaux et dispositions suivants :

A. Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires	Montants en €
AIMons	150,00
AMIFA	770,00
Anciens Combattants	1 200,00
Anciens de Colmant-Cuvelier	300,00
Ararat	200,00
Association Historique	500,00
Babelle (Théâtre)	250,00
(La) Cabane dans les arbres	350,00
CADLM	1 500,00
Carambol'ages	400,00
Caramel	81 000,00
Centre social Imagine	85 500,00
Centre social Imagine contrat enfance	600,00
Centre social Imagine animation globale	65 000,00
CESAM	600,00
Chorale D. Savio	500,00
CLCV	650,00
Club de l'Amitié	2 500,76
Colombie en Nord	250,00
Danse Expression	230,00
DDEN (Délégués Dptaux Ed Nat)	250,00
Etoile du Jeu	150,00
Eugénies	170,00
Harmonie Municipale	20 200,00
Jardins et Partage	100,00
Mons entraide	1 866,00
Mons et Merveilles	500,00
Mons Loisirs	135,00
Mons Promotion Culture	110,00
Mons Secourisme	2 150,00
MVV (Mons une Ville à Vivre)	150,00
Nord Madame	380,00

Parc de la Solitude	100,00
Pont du Lion d'Or	230,00
Prim'enfance	300,00
Promesse	1 300,00
Quatre Saisons	350,00
Résidents de Mons la Chapelle	150,00
Saveurs du Marché	1 000,00
Si Tuenda Gospel	200,00
Upercut	400,00
TOTAL	272 641,76

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

B. Subventions pour projets ou équipements

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Anciens Combattants	1 500,00	Achat de médailles, repas du 11 novembre, sorties « mémoire »
Association Historique	1 500,00	Journées du Patrimoine
CADLM	250,00	Achat matériel
Caramel	4018,00	séjour famille (1 500 €), achat logiciel (1 242 €) et projet « portraits croisés » (1 276 €)
Centre social Imagine	12 500,00	Jeux ludothèque (900 €), carnaval (5 000 €), Fête du jeu (1 100 €), Immeubles en fête (300 €), activités jeunes (1 000 €), sorties familiales (4 200 €)
CESAM	18 000,00	Dimanches du Barœul (Nos Quartiers d'Eté) – Forum des associations
CLCV	600,00	Charges locatives
Danse Expression	1 500,00	Spectacle fin de saison (1 000 €), étagères pour costumes (500 €)
Fédéjeux	4 000,00	Festival du jeu Ludinord
Eugénies	300,00	Sauvegarde du patrimoine audio-visuel de Mons
Harmonie Municipale	4 500,00	Achat de cloches tubes
Heure Exquise	3 000,00	Animations en direction des Monsois (projections jeunes publics- soirées thématiques Trait d'Union)
Jardins et Partage	300,00	Conférences sur la thématique du jardin
Mons entraide	5 350,00	Cotisation banque alimentaire (4 950 €)- location véhicules (400 €)
Mons Promotion Culture	2 100,00	Dictée, expositions de peintures, salon artisanal de Noël, location de panneaux (1 000 €)

Prim'enfance	1 300,00	Gymboree (atelier motricité)
Promesse	1 300,00	Achat mobilier et matériel informatique
Saveurs du Marché	5000,00	Achat d'une armoire réfrigérée
Upercut	1600,00	Charges locatives (1 000 €) – Achat d'un frigo et d'un robot (600 €)
TOTAL	74 318,00	

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 50 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

A titre exceptionnel, les membres du conseil municipal autorisent le versement pour « projet ou équipement » d'une subvention à hauteur de 650 € à l'association Prim'Enfance. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6748 du budget de l'exercice.

C. Monitorat technique

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
CADLM	6 500,00	Fitness
Centre social Imagine	7 000,00	Accompagnement à la scolarité
Danse Expression	8 000,00	Cours de danse
Prim'enfance	1 200,00	Eveil aux livres et arts plastiques
TOTAL	22 700,00	

Ces subventions seront versées, pour les activités organisées par les associations de janvier à décembre, au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants). Pour le mois de décembre, les subventions pourront être versées en janvier de l'année suivante.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Par ailleurs, pour les mois de novembre et décembre 2014, les subventions pourront être versées à titre exceptionnel sur l'année 2015, au compte nature 6748, article fonctionnel 92025, de la manière suivante :

Bénéficiaires	Subventions
CADLM	647,62 €
Danse Expression	646,60 €

D. Subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises « Caramel », Centre Social « Imagine » et « Promesse », en direction des jeunes de 3 à 18 ans.

Afin de permettre le versement des subventions municipales à ces associations pour l'année 2015, il est proposé de les fixer à la hauteur maximale de :

- 18 000 € pour l'association « Promesse », correspondant à ses activités d'accueil de loisirs périscolaire et du mercredi,
- 20 000 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 21 619 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires.

Pour ces trois associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Par ailleurs, pour leurs activités ayant eu lieu en fin d'année des mois de septembre à décembre 2014, les subventions pourront être versées à titre exceptionnel sur l'année 2015, au compte nature 6748, article fonctionnel 92421, de la manière suivante :

Bénéficiaires	Subventions
Promesse	1 818,16 €
Caramel	3 220,04 €
Centre social Imagine	5 023,04 €

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2012.

Il est, également, proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer 3 055,00 € au Centre Social Imagine pour l'encadrement des NAP pour une période de 22 semaines de janvier à juillet 2015. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92213 et au compte nature 6574 du budget de l'exercice.
- attribuer une subvention de 16 274 € au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses et les imputer aux articles fonctionnels et compte nature correspondants du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (Mme GINGOLD, M. TOUTIN, M. LEDÉ, M. GÉRY, M. SCHOOS, Mme DUPONT et Mme BERGOGNE ne prennent pas part au vote).